

Pourquoi ?

- Une meilleure sérénité en cas de contrôle fiscal
- Un gage de transparence auprès de l'Administration Fiscale
- Une absence de pénalités et majorations fiscales en cas de redressement fiscal
- Une réduction de votre exposition à un contrôle fiscal
- Un accroissement de votre image auprès des tiers

Pour qui ?

Pour TOUTES les entreprises ayant une activité professionnelle.



Activités
artisanales,
commerciales
et industrielles
relevant des **BIC**



Activités
agricoles
relevant des **BA**



Activités
libérales ou
assimilées
relevant des **BNC**



Imposées à l'**Impôt
sur le Revenu (IR)**
ou à l'**Impôt sur les
Sociétés (IS)**

NE SONT PAS CONCERNÉES :
LES ACTIVITÉS NON PROFESSIONNELLES



Locations meublées
Non Professionnelles
(LMNP)



Sociétés Civiles
Immobilières (SCI)

FISCA-PASS

a pour objectif d'apporter, aux indépendants, et leurs experts-comptables, un service optimum dans cette démarche de qualité comptable et fiscale.

Cette interface vous permettra ainsi de vous placer dans la relation de confiance attendue par l'Administration Fiscale.



L'Examen de Conformité Fiscale réduit l'exposition au contrôle fiscal !

L'ECF fait l'objet d'un Compte-Rendu de Mission (CRM) à l'Administration Fiscale, établi par le prestataire que vous aurez désigné, pour l'informer de la conclusion de l'examen réalisé.

Ce document sera envoyé dans les 6 mois du dépôt de la déclaration aux Services des Impôts des Entreprises, pour les exercices "décalés" OU au plus tard le 31 octobre de l'année suivante pour les professionnels dont l'exercice coïncide avec l'année civile.

FISCA-PASS

Examen de Conformité Fiscale



FISCA-PASS

- 02 22 911 100
- contact@fisca-pass.fr
- www.fisca-pass.fr



► C'est quoi ?

Un dispositif fiscal comprenant 10 pistes d'audit, définies par l'Administration Fiscale, parmi les points les plus contrôlés.



1. CONFORMITÉ DU FICHIER COMPTABLE



2. QUALITÉ DU FICHIER COMPTABLE



3. CONFORMITÉ DU LOGICIEL OU SYSTÈME DE CAISSE



4. MODE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS



5. CONTRÔLE DES RÉGIMES D'IMPOSITION DES RÉSULTATS



6. DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES AMORTISSEMENTS



7. DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES PROVISIONS



8. DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES À PAYER



9. DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES



10. CONTRÔLE DE LA TVA

► Comment ça marche ?

- + **Outil full web, spécifiquement développé** pour réaliser les Examens de Conformité Fiscale
- + **Outil semi-automatisé** de la mission ECF : la plateforme FISCA-PASS ne demande QUE ce dont elle a besoin
- + **Plateforme tripartite** (FISCA-PASS / Entreprise / Expert-Comptable)
- + **Validation automatique des points n'appelant pas d'autre validation** que celles de la "machine"
- + **Outil intégré** : de la lettre de mission, avec signature électronique, au Compte-Rendu de Mission, télétransmis en EDI
- + **Pas de limite dans le nombre de lignes de FEC** analysées par dossier
- + **Pas de limite dans le nombre de liasses et FEC importés**, pour chaque dossier
- + **Une analyse immédiate** des fichiers importés
- + **Une analyse détaillée, piste par piste, et par étapes**, pour une meilleure lisibilité
- + **Traitement intégral et suivi des 10 pistes d'Audit**, pour toutes les typologies de dossiers (BIC, BNC, BA & IS)
- + **Assistance Piste 3** : Bibliothèque intégrée des logiciels de caisse certifiés
- + **Assistance Piste 4** : Proposition de modèles de processus d'archivage
- + **Interface simple et intuitive**
- + **Compte-rendu de mission pré-généré automatiquement**
- + Hébergement et redondance sur des **serveurs Français**
- + **Accès différencié** par niveau de responsabilités

► COMMENT SOUSCRIRE UN ECF ?



1^{ère} ÉTAPE

En première page de votre déclaration de revenus professionnels, vous devez mentionner votre démarche de qualité **en cochant la case ECF** prévue à cet effet et renseigner les coordonnées du prestataire auprès duquel vous vous êtes engagé.



L'Administration est alors informée.

2^{ème} ÉTAPE

Une fois votre déclaration fiscale des revenus professionnels déposée auprès de votre Service des Impôts des Entreprises (SIE), l'Examen de Conformité Fiscale peut débuter. En fonction de votre statut, de votre activité et de la taille de votre entreprise, chacune des pistes, et même l'examen complet, sera abordé un peu différemment... mais toujours en respectant le cahier des charges de l'Administration.

3^{ème} ÉTAPE

Pour répondre pleinement aux exigences de l'Administration, l'ensemble des pistes d'audit doit être validé au cours de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF). Des rectifications comptables et fiscales pourront être effectuées en cours de mission.

4^{ème} ÉTAPE

L'Administration est informée de la fin de l'Examen de Conformité Fiscale à la réception du CRM établi dans les délais impartis.

Le formulaire officiel n° 3030 est le CERFA n° 16159*01.